



MUNICIPALITÉ DE
GRIMISUAT

Publication du vendredi 24 mai 2024

COMMUNE DE GRIMISUAT

ENQUETE PUBLIQUE

L'Administration communale de Grimisuat soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisation de construire présentées par :

M. Romain Bitz, Rue des Fermes 36 à Champlan (Grimisuat), par GF Invest entreprise générale Sàrl, Route des Jardins 30 à Uvrier, pour la création d'un logement supplémentaire à la Rue des Fermes 36, parcelle no 4568, plan no 32, lieu-dit : Les Prétires, zone : Habitat individuel H20, coordonnées : 2595765/1122290, propriétaires : Mirella Torres et Romain Bitz.

Mme Valérie Vouillamoz, Rue des Dailles 12 à Grimisuat, par Amohtep SA, Chemin de Toulaz 13B à Salins, pour la pose d'un conduit de cheminée à la Rue des Dailles 12, parcelle no 700, plan no 7, lieu-dit : Besse, zone : Habitat individuel H30, coordonnées : 2595716/1122587, propriétaire : Jacqueline Schmid.

M. Balet Lionel, Rue du Zanio 16b à Grimisuat, par DBS Architectes SA, Chemin des Collines 18 à Sion, pour la construction de 5 villas et d'un parking à la Route d'Arbaz 20A, 20B et 22 et Rue du Zanio 16C et 16D, parcelles nos 3719, 3721 et 5385, plan no 25, lieu-dit : Le Tsânio, zone : Habitat individuel H30, coordonnées : 2595780/1123610, propriétaires : Damien Balet, Lionel Balet et FLB Invest SA.

CB Promotions SA, Route de l'Aéroport 7 c/o Fidexpert Valais SA à Sion, par Probatec Sàrl, Rue de Venise 3 à Monthey, pour la démolition d'une maison d'habitation et d'un garage existants, la construction de 4 maisons d'habitation et la réalisation de forages géothermiques à la Combes d'En Bas 9, 11, 12 et 14, parcelles nos 4600, 4602 et 4608, plan no 32, lieu-dit : Tsavouisse, zone : Habitat individuel H20, coordonnées : 2595849/11225222, propriétaires : Gladys Voirol et Bernard Gianola.

Les plans sont déposés au bureau communal, au 1^{er} étage, guichet no 6, où ils peuvent être consultés pendant trente jours. Les observations ou oppositions éventuelles à l'encontre de ces projets doivent être adressées à l'Administration communale de Grimisuat, par écrit, sous pli recommandé, dans les trente jours à dater de la présente.

Grimisuat, le 24 mai 2024

L'Administration communale